

2MS LAURIERS

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 60000 €

1 RUE DES LAURIERS 33000 BORDEAUX

RCS BORDEAUX 949289599

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 20/06/2025

La société Tigermilk France, SAS au capital social de 540000 euros, immatriculée sous le numéro 929 832 350 RCS Paris, dûment représentée par Tiger Holdings, agissant en qualité d'associé unique de la Société, elle même représentée par Alexis Melikov, agissant en qualité d'associé unique de la société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décision 1

L'Associé Unique, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 331 471 euros.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé intègrent des dépenses non admises en déduction fiscale au regard des articles 39-2 et 39-5 du Code général des impôts, pour un montant total de 880 €.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans les comptes.

En conséquence, L'Associé Unique, donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 331 471 euros, décide de l'affecter, sur proposition du Président, de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 331 471 €

Affectation :

- Dotation à la réserve légale : 6 000 €
- Distribution de dividendes aux Associés : 325 471 €

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter du 20/07/2025.

Ces dividendes sont éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Avant l'affectation du résultat, les capitaux propres s'élèvent à 391 471 euros.

Compte tenu de l'affectation du résultat, les capitaux propres sont de 66 000 euros.

L'assemblée générale, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes. prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

L'Associé Unique prend acte de l'absence de rémunération de Alexis Melikov au titre de ses fonctions de Président de la Société, mais qu'il a le droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement. L'absence de rémunération est reconduite.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

La société Tigermilk France, Associée Unique



Comptes annuels 2024 - Greffé

Exercice du 02/02/2023 au 31/12/2024

[Comptes annuels certifiés conformes à l'original par le représentant légal](#)

2MS LAURIERS

1 RUE DES LAURIERS
33000 BORDEAUX

SIREN : 949.289.599

Statut juridique : SAS

Bilan



Bilan actif

		31/12/2024		
		Brut	Amort. Prov.	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, ...			
	Fonds commercial	500 000		500 000
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions	37 414	5 870	31 544
	Installations techniques, matériel, ...	36 730	6 381	30 348
	Autres immobilisations corporelles	31 779	7 915	23 864
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
	Participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		605 923	20 166	585 757
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières			
	En-cours de production			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	11 208		11 208
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Créances clients et comptes rattachés			
	Autres créances	140 020		140 020
	Capital souscrit appelé non versé			
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres et instruments de trésorerie			
	DISPONIBILITÉS	396 833		396 833
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 615		1 615
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		549 676		549 676
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		1 155 599	20 166	1 135 433

Bilan passif

		31/12/2024
		Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	
	Écarts de réévaluation	
	Écarts d'équivalence	
	RÉSERVES	
	Réserve légale	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves réglementées	
	Réserves indisponibles	
	Autres réserves	
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice	331 471
	Subventions d'investissement	
	Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		391 471
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs	
	Avances conditionnées	
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	
PROV.	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	
	TOTAL PROVISIONS (II)	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
	Emprunts et dettes financières diverses	500 648
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 432
	Dettes fiscales et sociales	154 881
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	
	Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES (III)		743 961
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		1 135 433